

Commission de la déchetterie du conseil communal de Bassins.

Préavis municipal N° 06/17 concernant la modification du montant des taxes forfaitaires relatives à la gestion des déchets pour les résidences secondaires.

Rapport :

Date de la séance de: 28.8.2017

Commission :

Présents Allinger Jean-Claude, Elmer Herlinda ,Gregersen Fabienne,
Ramel Olivier,Sagalaeva Elena

Non présents

Kohler Jürg, Seitz-Schulze Rouart Markus

Autre commission :

Commission des finances

Municipalité :

Didier Lohri, Marc Mazzariol, Laurent Vukasovic,

Monsieur Mazzariol, nous a présenté les éléments nécessaires pour le préavis N° 06/17.

La commission de la déchetterie, constate que l'argumentation de la municipalité tient principalement en trois points.

- 1) La municipalité désire s'appuyer sur les recommandations de Monsieur Prix, dont le rapport met en lumière un déséquilibre entre les prétentions de la commune vis à vis des résidents secondaires et celles « généralement » constatées dans d'autres communes
- 2) La perte engendrée par cette modification serait tout ou partie comblée par les économies faites sur des modifications en cours de négociation ou d'implémentation et celle déjà réalisées.
- 3) La différence ne préjudicierait qu'anecdotiquement la bourse des résidents permanents.

Conclusion :

Les explications de la municipalité ont convaincu la commission de la déchetterie de prendre en considération les recommandations de Monsieur Prix.

Le préavis est une proposition qui semble équitable.

L'argumentation de la municipalité démontre que l'impact financier sera limité pour ne pas dire nul pour les résidents permanents.

L'utilisation et l'organisation générale de la déchetterie n'est pas touchée par ce changement .

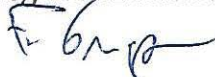
La commission de la déchetterie recommande l'acceptation de ce préavis.

Bassins, le 28.8.2017

Allinger Jean-Claude



Gregersen Fabienne



Elmer Herlinda



Ramel Olivier



Sagalaeva Elena